

17 Décembre 29

SERVICE DES TERRES.

N° 3615/1315

Transmis pour information à Monsieur
le Résident de l'Urundi en le priant de faire a
ver la détermination des limites.
Le Gouverneur, p.i, POSTIAUX.

3614/1314/734/38

KIBUNGO



4649

Zone de protection.

Vice-Gouverneur Général

Messieurs,

*On arrive
B811/6/11*

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre
du 12 courant me communiquant certaines suggestions relative
aux zones de protection en région d'altitude élevée.

J'ai fait mettre à l'étude les questions que vous
soulevez et des réceptions des avis des Résidents, je soumettrai
l'ensemble du problème au Département, à qui appartient la déci-
sion.

x x x

Quant à la demande formulée au dernier alinéa de
votre lettre prérappelée au sujet de la zone de protection cou-
vrant les chefferies Baranyanka et Bafumbe, je vous marque un
accord de principe pour autant que la superficie des 2 cheffer-
disation faite de la forêt du Kibira, ne dépasse pas 70.000
hectares.

La détermination des limites exactes de ces circon-
scriptions est en cours et permettra de fixer définitivement les
limites de votre zone.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma consi-
dération très distinguée.

Le Gouverneur, p.i, POSTIAUX,

(se) POSTIAUX.

Vice-Gouverneur Général.

A Messieurs KREGLINGER et GODDING
DE LA Cie Agricole de l'Urundi
C/O. M^{re}. DEBENHAM.

à

USUMBURA.